

## Le choix est fait, les votes se sont portés sur le numéro 10

L'Office de Tourisme Référent Grand Site s'installera Place Saint-Pierre



Le choix est fait, les votes se sont portés sur le numéro 10

Jeudi 7 octobre, Bernard Marseillan, maire de Lauraët, accueillait une nouvelle fois, dans sa salle des fêtes, la séance publique de la Communauté de communes de la Ténarèze (CCT).

En présentiel donc, comme par le passé, toutefois pour ceux qui ne veulent ou ne peuvent y assister, les débats, jeudi soir, étaient enregistrés. En effet, la séance, visionnable à tout moment depuis, était diffusée en direct sur la chaîne Youtube de la CCT.

Après les diverses approbations de procès-verbaux, différents points balayés très rapidement, le président de la CCT, Maurice Boison annonçait le sujet attendu par un grand nombre : **la localisation du futur Office de Tourisme Référent Grand Site, à Condom.**



Une fois décidée, l'implantation au centre ville du futur Office du Tourisme, confortée par les visites sur des sites similaires. Ainsi, à Rodez au lieu de l'installer près du Musée Soulages, la décision a été prise de le mettre dans le vieux Rodez, engendrant un dynamisme certain, comme plus près de Condom, à Marmande, où l'OT qui avait été déplacé sur les boulevards extérieurs, a finalement été relogé en plein centre ville.

Avoir une possibilité d'installer l'OT sur la Place Saint-Pierre est une chance, comme l'a signalé Frédérique Brossard mais deux propositions très détaillées ont été étudiées en commissions, puis une dernière fois en séance plénière, il y a quinze jours.

Avant de présenter aux voix la délibération, Maurice Boison rappelle sa position. Il souhaitait choisir le projet répondant en tous points au programme présentant des avantages en terme de coût, de délai d'exécution, de faisabilité technique, le moins impactant en termes de travaux pour le centre ville et présentant le moins de risques d'imprévus, à savoir choisir le N° 4.

Sa proposition n'a pas recueillie l'assentiment d'une majorité de conseillers qui se positionnent en faveur du N°10.

En conséquence, il propose au conseil communautaire une délibération sur l'acquisition du N° 10 pour 280.000 €, sous réserve évidemment de l'obtention d'une évaluation conforme de France Domaine à venir.



La proposition a été acceptée à la majorité malgré huit voix contre, celles d'Alexandre Baudouin, Frédérique Brossard, Guy-Noël Dufour, Philippe Dufour, Denis Gaube, Cécile Laurent, Nicolas Méliet et Christiane Mondin-Séailles. Le président, lui, s'est abstenu.  
<https://www.lejournaldegugers.fr/article/52152-le-choix-est-fait-les-votes-se-sont-portes-sur-le-numero-10>

Auparavant, chacun avait avancé ses arguments, ainsi, Nicolas Méliet met en avant le risque de surcoûts et les surprises éventuelles pour les travaux envisagés.



Alexandre Baudouin avance aussi le même risque financier mais, argument supplémentaire, il évoque le dédommagement des commerçants qui n'a jamais été chiffré. Or au n° 4, un seul commerce est concerné alors qu'au 10, ils sont deux. De plus, on laisse vacant deux plateaux entiers alors que le PLU communal incite à réoccuper les habitations laissées libres en centre ville.

Philippe Bret, au contraire, en technicien, défend bec et ongles, le projet du 10 car, pour lui, les bâtiments ne mentent pas dans leur structure, des interventions dessus sont plus facilement envisageables, le bâtiment est moins contraint que le n°4. Contrairement à ceux qui mettent en avant les plateaux laissés vacants, lui y voit un atout et un avantage pour l'avenir. Il est certain que les financements seraient aisés à trouver pour leur utilisation.

Jean-François Rousse est aussi partisan du n°10, parce que la solution d'un Office de Tourisme de Pays n'ayant pas été retenu, il faut absolument un OT avec la meilleure visibilité possible.

Pour Frédérique Brossard, ce sont évidemment les critères financiers qui dictent son vote. Pour elle, le coût financier supérieur au projet du n°4 l'inquiète d'autant plus que, l'année prochaine, bien d'autres réalisations sont en projets.

Une fois, la décision adoptée et le choix du n°10 entériné, Maurice Boison a tenu à signifier :



"...Ma détermination à faire avancer les projets avant tout, fédérés autour d'une mission commune, qui je l'espère maintenant qu'elle est approuvée, sera portée et entendue par tous comme je le ferais, puisqu'il s'agit là de l'expression de la démocratie."

**Photos Marc Le Saux**